

**Fiche d'inscription
 Activités MJC 2020/2021**

Nom : Prénom :

Né(e) le : / /

Sexe : M F

Coordonnées de l'adhérent ou du responsable légal :

Nom, prénom du responsable légal :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. portable :

Courriel :

**Les inscriptions doivent être validées par le secrétariat afin de réserver les créneaux horaires.
 Attention : certaines activités proposent un nombre de places limité !**

Tableau réservé au secrétariat

Activité(s)	Jours	Horaires	Tarifs
		 €
		 €
		 €
		 €
Total activités :		 €
Réduction activités Motif :			- €
Adhésion Adulte/Enfant			+ 10 € / 5 €
Total règlement :		 €

Règlement par : chèque (nb de chèques : **Maxi 6**) espèces

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et des informations figurant au verso de ce document.

Date : Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (2020-2021)

1) Conditions de paiement

Activités hebdomadaires

Les activités hebdomadaires se déroulent suivant le calendrier scolaire, sauf mention contraire elles reprennent à partir du **lundi 14 septembre 2020 et jusqu'au 19 juin 2021**.

Les cotisations sont payables à la saison, de septembre à juin et calculées sur la base de 32 semaines.

Le règlement peut être échelonné. Tous les chèques sont remis le jour de l'inscription, établis à l'ordre de la MJC DE VILLERUPT.

Inscriptions en cours d'année

En fonction des places disponibles et après avis de l'animateur de l'activité, les inscriptions sont possibles en cours d'année. Le tarif sera alors calculé au prorata des cours pris.

La carte d'adhésion est obligatoire pour pratiquer une activité, son montant est de 5 € pour les enfants et de 10 € pour les + de 16 ans. Elle est valable sur la saison en cours.

2) Conditions de remboursement

Seules les demandes de remboursement pour raison médicale entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité concernée, et les mutations professionnelles hors région sont prises en compte.

Elles doivent être présentées par écrit accompagnées selon les cas d'un certificat médical explicite ou d'une attestation de l'employeur.

L'adhésion à la MJC ne peut être remboursée.

La MJC se réserve le droit d'annuler une activité pour les motifs suivants :

Effectifs insuffisants > Le remboursement des séances non effectuées est alors automatique.

Mauvaises conditions météorologiques ou absence du Professeur > La séance est rattrapée.

3) Autorisations

Mon enfant est autorisé à rentrer seul à la fin des cours OUI NON

Droit à l'image : J'autorise - Je n'autorise pas

La MJC Villerupt à me photographier ou filmer, à photographier ou filmer mon (mes) enfant(s) inscrit(s) à la MJC, seul(e)(s) ou avec d'autres, dans le cadre des activités pratiquées, et à publier éventuellement ces documents : plaquette, programme, Facebook et tout supports de communications.

En cas d'absence, merci de prévenir l'animateur s'il vous a communiqué ses coordonnées.

En fonction des protocoles et mesures sanitaires en vigueur, les effectifs maximum, les activités, les créneaux horaires et les tarifs, peuvent être amenés à évoluer

Villerupt, le

Signature obligatoire :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)